

Principe réglementaire

- R1 et R2 Zone interdiction
- B Zone constructible sous conditions
- BI Zone constructible sans conditions

VOGLANS

SONNAZ

Type de bâti

- Habitat
- Batiments Agricoles

Limites communales

Périmètre d'exposition aux risques

Périmètre du PPRM

Infrastructure de transport

- Autoroute
- Réseau routier
- - - chemin
- ||||| ferres
- ←→ HT Ligne électrique



Ministère de l'Ecologie,
du Développement Durable,
et de l'Energie
Direction Départementale
des Territoires
de la Savoie

Plan de Prévention des Risques Miniers

Communes de Sonnaz et Voglans

Carte 1/3

Zonage réglementaire

Dossier approuvé



15 Novembre 2013

Echelle: 1/10000

SSR